

CONSEIL MUNICIPAL - ERDRE-EN-ANJOU

PROCES-VERBAL- Séance du 2 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le DEUX MAI à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le vingt-quatre avril deux mil dix-sept s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances au restaurant municipal, 3 rue de l'Etang à Vern d'Anjou, sous la présidence de Monsieur Laurent TODESCHINI, Maire.

NOM - Prénom	Pré.	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Nom - Prénom du mandataire
TODESCHINI Laurent	1	1			
BEGUIER Jean-Noël	1	1			
LECUIT Jean-Claude	1	1			
FERRE Jean-Pierre	1	1			
VAILLANT Jean-René	1	1			
BOUE Marie-Josèphe	1	1			
BLANCHAIS Hervé	1	1			
JUBEAU Vanessa	1	1			
MENARD Dominique	1			1	
TOURANGIN Laure	1	1			
BREHIN Bernard	1	1			
TESSIER Noëlle	1	1			
DUBOSCLARD Hervé	1	1			
MEZIERE-FORTIN Marie	1		1		TOURANGIN Laure
CHAPRON Maurice	1	1			
JUBEAU Patrick	1	1			
BEAUPERE Marie	1	1			
DUBRAY Guy	1	1			
DUPUIS Laurence	1	1			
AUGEREAU Tony	1	1			
BELLIARD Joseph	1	1			
CHENUÉL Annick	1	1			
CHEVAYE Yolande	1	1			
TROISPOILS Patrice	1	1			
PORCHER Philippe	1	1			
PETIT Vincent	1	1			
WEITZ Anne	1	1			
LECOMTE Roselyne	1	1			
PASSELANDE Françoise	1		1		TESSIER Noëlle
MERLET Véronique	1	1			
BERTHELOT Patrice	1	1			
VAILLANT Damien	1	1			
GELINEAU Luc	1	1			
MARCHAND Karine	1	1			
LANNIER Patricia	1		1		DROCHON Sébastien
ROINARD Laurent	1			1	
MANCEAU Philippe	1		1		TODESCHINI Laurent

GUERIN Johnny	1		1			BLANCHAIS Hervé
GERARD Christophe	1			1		
FREULON Stéphane	1	1				
GUINEL Sandrine	1			1		
LEFEVRE Fabrice	1	1				
PROHACZIK Angela	1				1	
DROCHON Sébastien	1	1				
VANDENBERGUE Nicolas	1		1			DUPUIS Laurence
LARDEUX Magali	1		1			JUBEAU Patrick
BERTRAND Nicolas	1	1				
BOURGET Isabelle	1				1	
RIOU Yamina	1		1			TROISPOILS Patrice
DUBOIS-BOUCHET Mélanie	1	1				
DILE Antoine	1				1	
CONVENANT Prisca	1		1			FERRE Jean-Pierre
GODIVEAU Jennifer	1			1		
MARY Nathalie	1			1		
COUSIN Natacha	1				1	
MOUSSEAU Arnaud	1	1				
TOTAL	56	37	9	4	6	

Secrétaire de séance : Stéphane FREULON

20 h 30 – Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal nomme Monsieur Stéphane FREULON en qualité de secrétaire de séance.

Suite à l'appel nominal des membres du conseil municipal, il a été dénombré 37 conseillers présents, 9 procurations ont été recueillies ; il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est remplie.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **ASSOCIATION FAMILLES RURALES – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES COMMUNE DELEGUEE DE LA POUZE – CONVENTION.**
Désignation des représentants du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - CONVENTION

Monsieur le Maire a reçu les représentants du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire pour exposer la possibilité d'établir une convention avec la commune ; l'objectif est de faciliter l'engagement de sapeurs-pompiers volontaires sur des opérations de secours, sur le temps périscolaire (cantine ou garderie) en leur proposant une solution ponctuelle de garde de leurs enfants.

Avec cet accord, la commune d'Erdre-en-Anjou donnerait la possibilité à 5 sapeurs-pompiers du centre de première intervention renforcé de la commune déléguée de Vern d'Anjou de se rendre disponibles lorsqu'ils doivent récupérer leur(s) enfant(s) à l'école. Les enfants sont pris en charge par la structure communale : restaurant scolaire et/ou l'accueil périscolaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder la gratuité du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention) DECIDE

- D'établir la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- D'accorder la gratuité du service fréquenté.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

2 – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE MAINE-ET-LOIRE POUR REALISER UN AUDIT ENERGETIQUE

Monsieur Hervé Dubosclard, maire délégué de Brain-sur-Longuenée référent du pôle technique présente la proposition du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire pour mettre en place la mission de Conseil en Energie Partagé.

Le conseiller en énergie partagé est une personne ressource pour élaborer une stratégie globale d'intervention sur le patrimoine des collectivités locales.

Au nombre de six, ses missions consistent concrètement à :

1. Sensibiliser et former les équipes communales aux problématiques énergétiques et aux usages du patrimoine.
2. Mettre en réseau les élus et techniciens du territoire pour créer une dynamique d'échanges.
3. Réaliser et mettre à jour un inventaire du patrimoine, permettant de réaliser un bilan énergétique personnalisé.
4. Suivre les consommations et dépenses énergétiques du patrimoine en étant réactif aux dérives constatées ainsi qu'au comportement énergétique de la collectivité.
5. Elaborer un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations.

6. Accompagner la collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie.

Pour financer ce service de conseil en énergie partagé le SIEMML a mis en place une tarification de 0.50 € par an et par habitant ; la population considérée est la population totale de l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année de la signature de la convention soit $5\,783 \times 0.50 \text{ €} = \underline{2\,891 \text{ €/an}}$.

La convention est conclue pour une **durée de 3 ans**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'adhérer au service de conseil en énergie partagé selon les modalités financières énumérées ci-dessus pour une durée de 3 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017.

3 – PISCINE - Proposition des tarifs entrées piscine saison 2017

Madame JUBEAU Vanessa adjointe propose les tarifs de la piscine pour la saison 2017 :

SCOLAIRES (NATATION SCOLAIRE)

1 fois par semaine	1.40 €
2 fois par semaine	1.95 €
Ecole inscrite 2 fois mais obligée par le calendrier à ne venir qu'une seule fo	1.25€
Accès pataugeoire	0.95 €

ENTREES PUBLIC (piscine, pataugeoire et jardin)

Adulte	3.40€
Enfant et adolescent jusqu'à 18 ans exclus	1.90€
Visiteur non baigneur	1.30 €

CARTE SAISON NOMINATIVE

Enfant jusqu'à 18 ans exclus	48.00€
------------------------------	--------

CARTE 20 BAINS (1 carte gratuite pour 4 cartes de la même famille)

pas de carte de 2015 à utiliser. Tolérer la carte de 2016 lorsqu'elle est entamée

Adulte	49.80€
Enfant	27.10€

CARTE 10 BAINS

Adulte	27.30€
--------	--------

BILLETS DE COLLECTIVITES

Le carnet de 30 billets pour des enfants venant en groupe sous la responsabilité des moniteurs ou accompagnateurs et qui utilisent les vestiaires collectifs :

39.00€

BRACELETS : le remboursement du coût du bracelet est de 7,65€ lorsque celui-ci n'a pas été restitué.

LOCATION PISCINE POUR LES PARTICULIERS CAUTION 1000.00€

Samedi 20h à 24h sans les horaires du MNS	178.00€
---	---------

Le nettoyage est ajouté à la location. Il correspond au temps passé par l'agent d'entretien au tarif d'heure normal ou heure supplémentaire ou heure de nuit ou de jour férié suivant la période d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité les tarifs de la piscine de la commune déléguée de Vern d'Anjou pour la saison 2017.

4 – PISCINE – Proposition des tarifs confiseries piscine saison 2017

Madame JUBEAU Vanessa Adjointe propose les tarifs glaces et confiseries pour la piscine saison 2017.

CONFISERIES ET GLACES.

Glaces à l'eau	1.10€ l'unité
Glace cône	1.60 € l'unité
Cannette	1.60€ l'unité
barres chocolatées (Mars, Lion, Kit-kat...)	1.10€ la barre
Sachets de bonbons	0.70€ le sachet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité les tarifs glaces et confiseries pour la piscine de la commune déléguée de Vern d'Anjou pour la saison 2017.

5 ASSOCIATION FAMILLES RURALES – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES COMMUNE DELEGUEE DE LA POUËZE – CONVENTION.

Désignation des représentants du conseil municipal.

L'organisation des Temps d'Activités Périscolaires sur la commune déléguée de la Pouëze a été confiée à l'Association Familles Rurales ; une convention de partenariat précise le fonctionnement des activités, la durée de la convention, les modalités financières ; l'article 6 de la convention stipule que l'évaluation des activités se fera par le comité de pilotage au sein duquel siègent :

- Les représentants de l'association Familles Rurales de la commune déléguée de la Pouëze, de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole ;
- Des représentants de la commune.

Monsieur le Maire propose que la commune d'Erdre-En-Anjou soit représentée par :

- Monsieur le Maire ou son représentant.
- Monsieur le Maire de la commune déléguée de la Pouëze.
- M. Patrick Jubeau, Mme Laure Tourangin, Mme Laurence Dupuis, adjoints délégués de la commune de la Pouëze.
- Mme Marie Beaupère, adjointe référente de la commission activités périscolaires d'Erdre-en-Anjou.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions) désigne

- Monsieur le Maire ou son représentant,
- Monsieur le Maire de la commune déléguée de la Pouëze,
- M. Patrick Jubeau, Mme Laure Tourangin, Mme Laurence Dupuis, adjoints délégués de la commune de la Pouëze,
- Mme Marie Beaupère, adjointe référente de la commission activités périscolaires d'Erdre-en-Anjou,

en qualité de membres du conseil municipal pour siéger au comité de pilotage des Temps d'Activités Périscolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close le 2 mai 2017 à 21 h 30.

Le Secrétaire de séance,

Stéphane FREULON



Le Maire d'Erdre-En-Anjou,

Laurent TODESCHINI



PROCHAINE SEANCE

LUNDI 12 JUIN 2017 à 20 h 30